

# ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES  
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES  
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS  
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 444

## A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Ksar Aït Ben Haddou

Lieu : Province de Ouarzazate

Etat partie : Maroc

Date : 31 Décembre 1986

## B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères IV et V.

## C) JUSTIFICATION

Justement célèbres, les constructions en terre du sud marocain représentent une famille particulière de l'architecture présaharienne, commune à tous les pays du Grand Maghreb, de la Mauritanie à la Libye. Il n'est pas sûr que l'apparition de ces constructions saisissantes remonte à l'Islamisation et à la fondation, en 757 de Sijilmassa, mais il est vraisemblable (bien que les témoins les plus anciens ne paraissent pas antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle) que leur structure et leur technique furent propagées, dès une époque très reculée, par des maçons d'origine saharienne dans les Djebel et les vallées du sud.

La typologie de cet habitat traditionnel est extrêmement diversifiée. De grandes maisons, appelées Tighremt en berbère, Dâr ou Kasba en arabe, regroupent autour d'une cour centrale de plan rectangulaire, quatre hautes ailes fortifiées, dominées par des tours d'angle. Elles peuvent commander des logements annexes, moins élevés, regroupés autour d'une seconde cour à l'abri d'un mur d'enceinte.

Cellule familiale de la classe aisée, la kasba du sud marocain peut avoir des formes et des fonctions multiples. Il s'agit le plus souvent de maisons rurales où le rez-de-chaussée est affecté à des usages agricoles et où les étages servent d'habitation d'hiver (en partie haute) et d'été (en partie basse), les logements annexes étant affectés aux ouvriers agricoles : ainsi dans l'Oasis de Skoura. Mais la kasba peut être également un véritable palais-forteresse, siège du pouvoir local, ainsi, dans l'ancien pays Glaoua, à Taourirt ou à Télouet : elle atteint alors les dimensions d'un petit village.

A la Kasba, cellule familiale, s'oppose le Ksar (pluriel Ksour), groupement essentiellement collectif. A l'intérieur de murailles défensives renforcées de tours d'angle et percées d'une porte en chicane se pressent de nombreuses maisons d'habitation - les unes modestes, les autres faisant figure de petits châteaux urbains avec leurs hautes tours d'angle décorées à la partie supérieure de motifs décoratifs en brique crue - mais aussi des bâtiments et des espaces communautaires : bergeries ou étables collectives, greniers et silos, place du marché, salle de réunion de la jmaa (assemblée des chefs de famille), mosquée, médersa, etc.

Aït Ben Haddou, à 31 kms de Ouarzazate, est le plus célèbre des ksour de la vallée de l'Ounila, qui fait l'objet d'une protection globale depuis 1953, avec toutes les vallées des oasis.

C'est un extraordinaire ensemble de bâtiments offrant un panorama complet des techniques de construction présahariennes (pisé appareillé en panneresses et boutisses, terre banchée ordinaire, brique crue, etc.) et un raccourci saisissant de la typologie architecturale du sud marocain. Un étonnant grenier-forteresse domine la montagne à laquelle s'adosse le ksar; ces greniers appelés Agadir ou Ighram ne sont pas rares au Maroc mais leur caractère défensif n'est pas toujours affirmé de manière aussi évidente par le choix d'un site de hauteur et le système de fortifications qui unit au village le grenier, conçu comme le dernier bastion de la résistance en cas de siège.

L'ICOMOS, qui suit avec beaucoup d'attention les efforts du gouvernement marocain pour inventorier, protéger et réhabiliter les architectures de terre de la zone présaharienne, estime que le ksar Aït Ben Haddou comportant encore de nombreuses constructions en assez bon état, pourrait servir de banc d'essai à une politique de conservation fondée sur le retour aux techniques traditionnelles de travail de la terre et accessoirement du bois.

Le ksar est tout désigné pour figurer sur la Liste du Patrimoine mondial en raison, bien sûr, de la célébrité dont il jouit auprès des touristes après le tournage de deux grands films, mais en raison surtout des qualités intrinsèques du site, de l'organisation de l'espace et de l'architecture. L'ICOMOS suggère que la protection - qui implique de sévères mesures non aedificandi aux abords du ksar Aït Ben Haddou - ne reste pas ponctuelle mais s'étende à l'ensemble cohérent et limité de la vallée de l'Ounila.

L'ICOMOS, sous réserve d'un accord du gouvernement marocain à ces recommandations, donne un avis favorable à l'inscription d'Aït Ben Haddou sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères IV et V.

- Critère IV. Aït Ben Haddou est un exemple éminent de ksar du sud marocain illustrant les principaux types de constructions que l'on observe dans les vallées du Drâa, du Todgha, du Dadès et du Souss.

- Critère V. Cet habitat traditionnel, représentatif d'une culture, est devenu vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles.

ICOMOS, Mai 1987